

Le clergé de LACROISILLE pendant la révolution

(avec une brève introduction à partir du XIVème siècle)

Dans cet exposé, je veux seulement parler des prêtres pendant la Révolution et particulièrement des prêtres de LACROISILLE. Il n'est pas question de critiquer les acquis de cette Révolution dont on parle beaucoup à l'occasion de son bicentenaire.

Avant de parler de cette période, rappelons brièvement l'histoire de LACROISILLE au point de vue religieux.

L'ancien archiprêtré de LACROISILLE dépendait à l'origine du diocèse de TOULOUSE. L'équipe des prêtres placés à la tête de cette circonscription religieuse comprenait l'Archiprêtre assisté de plusieurs vicaires. L'Archiprêtre exerçait, sans l'autorité de l'Evêque, un droit de surveillance sur les autres prêtres de son archiprêtré.

En 1317, l'évêché de LAVAU fut créé par le pape Jean XXII sur l'étendue territoriale de l'archiprêtré de LACROISILLE.

LACROISILLE était une ville en ce moyen-âge. Pavillet écrit, dans son histoire généalogique de la maison de Villeneuve : "*LACROISILLE, ville alors considérable, puisqu'elle avait quatre consuls et plusieurs paroisses, fut ruinée par les guerres de Religion*".

L'église principale, Saint-Pierre, se trouvait au quartier de notre cimetière. L'église du Purgatoire, plus tard Saint-Barthélémy, se dressait à l'emplacement de l'église actuelle et une troisième église, ou chapelle, se trouvait à l'intérieur de l'enceinte du château.

LACROISILLE a successivement appartenu au diocèse de TOULOUSE jusqu'en 1317, à celui de LAVAU de 1317 à 1790, à celui d'ALBI de 1790 à 1802, à celui de MONTPELLIER de 1802 à 1822 et enfin, à nouveau, à celui d'ALBI de 1822 à nos jours.

Au point de vue religieux, LACROISILLE a eu à souffrir de plusieurs crises graves :

- La croisade contre les Albigeois de 1210 à la fin du même siècle :
- Les guerres de Religion à partir de 1560 ;
- La Révolution de 1798.

Bien sûr il y a eu des crises moins importantes et sur un plan local : 1913-1914 départ de l'Abbé Suc. 1928 départ de l'Abbé Carel notre dernier prêtre résident.

De la Croisade contre les Albigeois, nous connaissons peu de choses concernant LACROISILLE. Bien que de très graves évènements qui se sont passés dans les proches environs, MONTGEY, LAVAUUR, PUylaurens, etc... ne nous soient pas inconnus, nous savons seulement par Pierre Belperron que les curés de CUQ-TOULZA et de "LA CROZELLE" assistaient aux prêches des hérétiques Cathares et y emmenaient même leurs fidèles.

Les guerres de Religion, fin du 16ème, ont provoqué la destruction complète de LACROISILLE en 1591.

Ce qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, c'est la Révolution de 1798 et les sévices subits par nos prêtres. Donc, la période révolutionnaire commence en 1798. Elle se divise en deux grandes parties.

Au début, rédaction des cahiers de doléances dont celui de LACROISILLE est l'un des plus célèbres du département.

Réunion des états généraux en mai 1798, serment du jeu de Paume de donner une constitution à la FRANCE. Abolition des privilèges dans la nuit du 04 août. Déclaration des droits de l'homme où il est bien précisé, dans son article X, que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses.

Notre clergé, ou plutôt l'ensemble du clergé, notamment du bas clergé, était favorable à ces initiatives. Plus de privilèges, égalité pour tous les citoyens : Clergé, noblesse, tiers-état. Cela ne pouvait être mal jugé par personne.

Nos deux prêtres résidents, l'Archiprêtre Pierre Rocaché, son vicaire Jean-Pierre Raynaud, sont présents à la réunion de travail du 18 mai 1790, tenue dans l'église de LACROISILLE par les électeurs de la moitié du canton de CUQ-TOULZA. Pierre Rocaché a d'ailleurs été nommé président de cette assemblée et Jean-Pierre Raynaud secrétaire par une grosse majorité des 273 membres présents.

Incontestablement, ce qui provoqua un changement d'appréciation, c'est la Constitution civile du clergé votée par l'assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790. Cette constitution était l'oeuvre d'un groupe de libres penseurs ennemis notoires du catholicisme. C'était la conclusion de la lutte qu'ils soutenaient depuis plus d'un siècle contre le pape en organisant une église française indépendante de ROME. Sans l'avis du pape, elle remaniait les vieilles circonscriptions ecclésiastiques.

Un seul évêché devait subsister par département. Dans le Tarn, ceux de CASTRES et de LAVAUUR étaient supprimés. La plupart des archiprêtres, dont celui de LACROISILLE, étaient aussi supprimés.

Les évêques et les curés seraient élus par les mêmes électeurs que ceux qui nommaient les membres des conseils civils de département et de district. Le pape serait simplement informé des élections par les élus et n'aurait ni à les

approuver, ni à les critiquer.

L'Assemblée Nationale voulut contraindre le clergé à prêter serment de fidélité à cette constitution civile. Quiconque refuserait ce serment serait tenu pour démissionnaire et passible de poursuites s'il continuait à exercer ses fonctions.

Le pape Pie VI condamna cette constitution. Aussi, peu de prêtres prêtèrent ce serment dans le district de LAVAU. Sur 107 prêtres, 15 furent assermentés et 92 furent des prêtres réfractaires. La constitution civile fut la faute capitale de l'Assemblée Nationale constituante. Elle eut les plus néfastes conséquences.

Cet essai d'une église d'état, instituée par des incrédules, transforma en adversaires de la Révolution un grand nombre de prêtres qui avaient contribué à la faire. Dans un pays demeuré profondément catholique, elle créa un mouvement de contre révolution et provoqua des troubles sanglants, notamment en Vendée et dans le Midi.

A LACROISILLE, nos deux prêtres, l'Archiprêtre Pierre Rocacher et son vicaire Jean-Pierre Raynaud, furent des prêtres réfractaires. Ils ne prêtèrent pas le serment imposé.

Un troisième prêtre nous intéresse. Il s'agit de l'Abbé Joseph Ramond, curé de Saint ANDRE de MAGRIN, prêtre réfractaire lui aussi.

La décision de nos prêtres est grave, car peu de temps après, les insoumis réfractaires doivent quitter la FRANCE. Les infirmes et les plus de soixante ans seront internés. C'est la Chartreuse de SAÏX qui fut chargée de recevoir ces derniers prêtres.

Le jeune Vicaire Jean-Pierre Raynaud s'exila en ESPAGNE. Notre curé, l'ancien Archiprêtre Pierre Rocaché, âgé de 77 ans, perclus de rhumatismes, fut enfermé à SAÏX.

Cette chartreuse de SAÏX avait une tragique réputation. Deux siècles plus tôt, elle avait fait l'objet de plusieurs attaques et déprédations de la part des protestants du pays castrais. C'est dans ces lugubres bâtiments que furent enfermés de nombreux prêtres du département avec notre vieux curé Pierre Rocaché. Toutes les vexations furent imposées à ces malheureux internés et pendant la Terreur, les reclus furent privés des choses les plus nécessaires. Aussi, quarante quatre religieux y moururent dont Pierre Rocaché, notre dernier Archiprêtre, le 06 octobre 1793, âgé de 78 ans.

Joseph Ramond, curé de Saint ANDRE de MAGRIN, se cacha à LACROISILLE pendant une partie de la période révolutionnaire. Il était né en 1735 à PECHAUDIER. Il était curé de Saint ANDRE de MAGRIN depuis 1782. Un autre prêtre était curé de Saint SALVY de MAGRIN. C'était Antoine Barbara.

Au moment de la prestation du serment, l'Abbé Barbara prêta ce serment. Joseph Ramond refusa. Ce prêtre réfractaire avait 56 ans. Il fut donc destitué et sommé de quitter la FRANCE par décret du 27 mai 1792.

Au début des persécutions, l'Abbé Ramond se cacha tantôt à VILLENEUVE les LAVAU, tantôt dans sa paroisse où il se trouvait au moment des perquisitions effectuées pour le trouver, dans une cuve ou dans le creux d'un vieil orme. Par la suite, il fixa résidence ordinaire à LACROISILLE d'où il rayonnait dans la contrée.

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor, la réaction contre la Terreur avait amené une pacification religieuse relative. Comme l'Abbé Ramond, beaucoup de prêtres étaient sortis de leurs cachettes.

Tout en restant curé de MAGRIN, monsieur Ramond exerçait alors le culte catholique à LACROISILLE. Dès l'année 1797, la Convention ayant cédé sa place, le Directoire se donna pleins de pouvoirs pour déporter tout prêtre qui troublerait la paix publique en prêchant "le fanatisme".

A ce moment là on ne guillotine plus. On déporte en masse vers la Guyane par BORDEAUX et par ROCHEFORT ou, par la suite, vers les îles de la Charente Maritime.

L'Abbé Ramond prit un passeport pour l'Espagne. Mais en réalité, il quitta LACROISILLE pour se cacher dans les ruines du château de MAGRIN et c'est là qu'il fut découvert et qu'eut lieu son arrestation. Il fut alors déporté vers l'île de Ré où il se retrouva avec treize de ses confrères tarnais.

Le séjour des déportés à l'île de Ré fut une bien douloureuse affaire. Entassés dans des chambres exiguës, couchés sur la paille, rongés par la vermine, l'hiver ils gelaient, l'été ils respiraient une atmosphère étouffante. La nourriture était insuffisante et malsaine.

Les années 1798-1799 passèrent. Rien ne faisait prévoir aux prisonniers l'approche de leur libération. Cependant, libéré le 11 mars 1800, l'Abbé Ramond revint à MAGRIN. Monsieur de Virvent de Rouaix, qui avait acquis l'ancien presbytère de Saint SALVY, mit cette maison à la disposition du prêtre qui exerça ses fonctions à MAGRIN. Le 22 novembre 1807, il assista à LACROISILLE à la bénédiction et au baptême de notre petite cloche, celle qui se trouve toujours en haut du clocher.

Mais vers la fin de l'année 1815, un tragique évènement se passa dans le presbytère de Saint SALVY de MAGRIN. Monsieur Couloumy, ancien curé de MAGRIN, nous raconte cette affaire :

Une nuit de l'hiver 1815-1816, quatre brigands envahirent cette paisible demeure. Ils torturèrent le valet et la servante puis se saisirent du curé, lui lièrent bras et jambes et le suspendirent ainsi ligoté à la crémaillère dans la cheminée, au

dessus d'un brasier ardent. Aux cris poussés par les victimes, des voisins accourent, délivrèrent ces malheureux et les ranimèrent. La servante et le valet revinrent promptement à la santé. Il n'en fut pas de même pour le vieux curé qui, moins heureux que ses domestiques, succomba des suites de ce crime dans les premiers mois de 1816. Il avait 81 ans.

Quelques temps après cet attentat, le dimanche 11 février 1816, l'érection de la Croix du Plô à LAVAUUR avait attiré une grande foule. La servante de monsieur Ramond y était venue. Et voilà que soudain elle se trouva en présence de ses agresseurs. Elle courut les dénoncer. On en arrêta deux. Les autres purent s'échapper et ne furent pas retrouvés.

Les deux assassins arrêtés, Jean-Louis Baylet, anciennement habitant la métairie de la Fleureau près de Saint ANDRE, et Guillaume Thoré, furent conduits à TOULOUSE pour y être jugés et ils furent guillotins.

Dans cet exposé, il a été question de nos prêtres pendant la période révolutionnaire. Bien sûr, les persécutions ne concernent pas uniquement notre région.

Après le refus du clergé de prêter serment à la constitution civile du clergé, les actes de barbaries se multiplièrent. Ne citons que quelques exemples :

- Les massacres de septembre 1792 à PARIS où 1200 personnes, en majorité des prêtres, furent égorgés ;
- Les noyades de NANTES où le conventionnel Carrié avait trouvé la méthode rapide pour se débarrasser des réfractaires en les noyant par centaines dans la Loire ;
- Les seize religieuses de COMPIEGNE, des Carmélites, qui furent guillotines.

A CASTRES, cinq prêtres furent guillotins sur la place où se trouvera plus tard l'église de l'Albinque.

Enfin, citons les cinq prêtres Albigeois s'exilant avec un passeport régulier, atrocement massacrés au cours de leur déplacement à SAINT CHINIAN, entre MAZAMET et BEZIERS.

Samuel **GUIBBAUD**

22 juin 1991